

l'année 852 (1), confirmé en 878 (2) par Louis-le-Bègue. Mais, en fait, il ne relevait que de lui-même. Il employait « tour à tour chacun de ses puissants voisins « pour contenir les autres. C'est ce que démontrent une « foule d'actes où l'on voit alternativement paraître « comme patrons le seigneur de Beaujeu, le comte de « Forez, l'archevêque de Lyon (3). »

L'Église de Lyon était trop jalouse de ses droits pour supporter sans mot dire les tentatives faites par les abbés de Savigny pour lui échapper. De là, des guerres fréquentes et de nombreuses paix mal assises.

C'était au comte de Forez, le plus souvent, que l'abbé de Savigny, dans ces luttes, venait demander assistance. Mais lorsque Renaud de Forez devint archevêque, les moines de Savigny, cherchant à défendre contre lui leur indépendance et ne pouvant s'appuyer sur son frère, le comte de Forez, s'adressèrent à Guichard, sire de Beaujeu (1197) (4). Ils n'en furent pas moins défaits. Renaud de Forez pilla l'abbaye, brûla ses places fortes et réduisit enfin l'abbé à implorer du pape Innocent III le rétablissement de la paix (1197, 24 janvier). Les commissaires nommés par le Saint-Siège, l'archevêque de Vienne, l'évêque de Genève et l'abbé de la Chassagne,

(1) 852 — 12 sept. *Decretum Lotharii imp.* — (*Cart. d'Ainay et de Savigny*. Charte n° 960.)

(2) *Cartulaire d'Ainay et de Savigny*. — Notice sur Savigny, p. lxxvii et lxxix. — V. aussi *La Mure*, t. III, n° 32 bis.

(3) *Cart. d'Ainay et de Savigny*, t. I. — Notice sur Savigny, p. xciii et xciv. — V. *La Mure*, t. I, p. 160-161 (note).

(4) « Guichard de Beaujeu fut autorisé à construire un château-fort dans « la montagne de Popès qui, avec les châteaux de Montrottier, de Chamousset, de Sain-Bel, de Montbloy et de l'Arbrêle, devaient former une « ceinture de défense autour de l'abbaye. » — *Cartulaire ci-dessus cité*, Notice sur Savigny, p. xcvi.